

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 23 février 2012 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 16 février 2012.

Etalent présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mrs Christophe BERGEY, Michel BIBENS, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA, Jérôme PIROT et Didier SAUMON ; Mmes Eliane BERNADET Sylvie CARILLO Chantal COUTHURES et Marie-Noëlle DUCOS.

Etalent absents excusés : Mr Olivier PARSEGHIAN ; Mme Christelle JEAN.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour soit le vote du Compte de Gestion de la Commune de l'année 2011 et le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Social de l'année 2011. Le Conseil Municipal **Décide** à l'unanimité d'ajouter les deux points concernés à l'ordre du jour de sa séance du jeudi 23 février 2012.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2012

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 19 janvier 2012.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2012.

2 / Délibération n° Delib1_02-12 : Approbation du Compte Administratif 2011 du budget général

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2011 du budget général comme suit :

➤ Section de fonctionnement

1 - Dépenses : 335.824,19 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	53,63 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	77.929,68 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	153.070,23 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	72.928,71 €
Chapitre 66 - Charges financières	31.841,94 €

2 - Recettes : 458.194,26 €

R 002 - Excédent reporté de fonctionnement	59.960,56 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	12.212,53 €
Chapitre 70 - Produits des services	1.208,04 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	280.852,86 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	85.454,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	18.501,20 €
Chapitre 76 - Produits financiers	5,07 €

➤ **Section d'investissement**

1 - Dépenses : 722.021,98 €

D 001 - Déficit reporté d'investissement	38.992,94 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	24.219,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	10.445,47 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	597.957,89 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	50.406,68 €

2 - Recettes : 792.204,70 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	53,63 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves	40.287,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	37.864,07 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	660.000,00 €
C/1068 - Dotations fonds divers réserves	54.000,00 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2011 présenté.

3 / Délibération n° Delib2_02-12 : Approbation du Compte Administratif 2011 du budget C.C.A.S.

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2011 du budget CCAS comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

1 - Dépenses : 638,31 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	638,31 €
--	----------

2 - Recettes : 959,84 €

R002 - Excédent reporté de fonctionnement	959,84 €
---	----------

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2011 présenté.

4 / Délibération n° Delib3_02-12 : Association cantine scolaire - Acompte Subvention année 2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'attente du vote du Budget Primitif Communal 2012, il convient d'assurer l'équilibre des comptes de l'association de la cantine scolaire de Mazères et de verser un acompte de la subvention qui lui sera attribuée au titre de l'année 2012.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, le Maire entendu **Décide** à l'unanimité de verser un acompte de subvention à l'association de la cantine scolaire pour un montant de 5.000,00 euros

5/ Délibération n° Delib4_02-12 : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe d'une durée hebdomadaire de 11 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux modifié par [Décret n° 2008-513 du 29 mai 2008](#),
- Considérant la nécessité de recruter un agent à temps non complet,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **DECIDE** :

- 1 - de créer à compter du 1^{er} mars 2012 un poste d'adjoint administratif de deuxième classe (catégorie C), de 11 heures hebdomadaires,
- 2 - l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de deuxième classe,
- 3 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 4 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

6 / Délibération n° Delib5_02-12 : Compte de Gestion de l'exercice 2011 du Budget Général

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7 / Délibération n° Delib6_02-12 : Compte de Gestion de l'exercice 2011 du Budget C.C.A.S.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Délibérations :

- ✓ Délibération n° Delib1_02-12 : Approbation du Compte Administratif 2011 du budget général
- ✓ Délibération n° Delib2_02-12 : Approbation du Compte Administratif 2011 du budget C.C.A.S.
- ✓ Délibération n° Delib3_02-12 : Association cantine scolaire - Acompte Subvention année 2012
- ✓ Délibération n° Delib4_02-12 : Modification du tableau des emplois
- ✓ Délibération n° Delib5_02-12 : Compte de Gestion de l'exercice 2011 du Budget Général
- ✓ Délibération n° Delib6_02-12 : Compte de Gestion de l'exercice 2011 du Budget C.C.A.S.

Michel ARMAND

Christophe BERGEY

Eliane BERNADET

Michel BIBENS

Sylvie CARILLO

Chantal COUTHURES

Marie-Noëlle DUCOS

Denis LABBE

Jean-Marie LATIER

Francis LATRILLE

Bernard MUGICA

Jérôme PIROT

Didier SAUMON